



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 février 2026 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Martin Dalpé, directeur du cabinet, Cabinet du conseiller désigné, Éric Pilote, conseiller stratégique, Cabinet du conseiller désigné et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Julie Bélisle, conseillère, district électoral de Limbour et Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham.

CE-2026-75

APPEL DE PROPOSITIONS ET EMBLEMENTS 2026-2027 - PROGRAMME DES CAMIONS-CUISINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE par ce règlement, le comité exécutif doit approuver le lancement d'un appel de propositions annuel pour trouver les exploitants de camions-cuisine ayant droit d'offrir leurs produits alimentaires sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE par ce règlement, le comité exécutif doit approuver les emplacements retenus à la suite des propositions des opérateurs;

CONSIDÉRANT QU'un seul emplacement a été proposé pour être retiré de la liste des emplacements pour l'année 2026, soit celui du Théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements apportés dans les emplacements feront partie intégrante de l'appel de propositions qui permettra aux restaurateurs de déposer un dossier de candidature à la Ville de Gatineau pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de l'appel de propositions pour l'année 2026-2027 s'effectuera autour du mercredi 11 février 2026 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le Service de l'urbanisme et du développement durable à lancer l'appel de propositions 2026;
- le retrait d'un emplacement sous-utilisé, soit le Théâtre de l'île;

- les emplacements de camions-cuisine retenus pour l'année 2026;
- les services municipaux concernés à installer et modifier la signalisation applicable à chaque nouvel emplacement envisagé.

Adoptée

CE-2026-76

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUMISSION 2021 SP 086 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-
CONSEILS - RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE TOURAINE - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-
LA-MONTAGE-SAINT-RAYMOND - ISABELLE COUSINEAU**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-501 du 16 juin 2021, adjugeait à la firme Tetra Tech QI inc. un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de réfection du poste de pompage Touraine, pour un montant total de 576 685,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une délégation de pouvoir numéro 193502 a déjà été approuvée par le Service des infrastructures et des projets, représentant des demandes d'autorisation additionnelles au montant de 12 877,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de modification numéro 10852 a déjà été approuvé par le Service des infrastructures et des projets, représentant une caractérisation écologique supplémentaire sur le lot d'Hydro-Québec au montant de 6 208,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel ordre de changement à la Ville est recommandé par la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 132 388,98 \$ incluant les taxes, représentant des honoraires supplémentaires d'ingénierie afin de procéder notamment à l'ajout d'une passerelle d'accès ainsi qu'un cabinet isolé pour la mise en place de purgeurs d'air et accessoires requis, ainsi qu'à la réparation de la portion des conduites à l'intérieur du regard d'accès, portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 151 474,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 193502 pour un montant de 12 877,20 \$ incluant les taxes;
- entérine l'avis de modification numéro 10852 pour un montant de 6 208,65 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de travaux supplémentaires au montant de 132 388,98 \$ incluant les taxes, à la firme Tetra Tech QI inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réfection du poste de pompage Touraine, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 151 474,83 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 728 160,69 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2026.

Adoptée

CE-2026-77

SOUSSION 2023 SP 273 - BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE – ZONE B - RÉAMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - TIMMY D. JUTRAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Indy-Co inc., 3640-2, rue Richelieu, Saint-Hubert, Québec, J3Y 7B1, pour les travaux de réaménagement du cours d'eau du ruisseau Wabassee – Zone B, sur la base de prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 459 087,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 janvier 2026, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2026.

Adoptée

CE-2026-78

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - 2025 SP 510 - TRAVAUX DE RÉPARATION DU DÉGRILLEUR #1 - USINE D'ÉPURATION DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 2025 une autorisation de dépenser en cas de force majeure a été signée par la mairesse pour un montant de 263 775,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont ensuite été mis en pause afin de laisser la période des pluies d'automne se dérouler (risque accru lors de cette période pour les travaux et la santé-sécurité des travailleurs);

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de terminer les travaux et de rendre sécuritaires les dégrilleurs;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement final dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service de l'eau et des matières résiduelles recommande cet ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 26 375,27 \$ incluant les taxes, à la firme Centre d'usinage de précision CUP inc., 333, rue Galipeau, Thurso, Québec, J0X 3B0, dans le cadre des travaux de réparation du dégrilleur #1 à l'usine d'épuration de Gatineau.

Ce qui porte le montant total du contrat à 290 150,92 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2026.

Adoptée

CE-2026-79

SOUSSION 2025 SP 556 - ENTRETIEN, RÉPARATION ET SURVEILLANCE DES CHAUDIÈRES DE LA STATION DE RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES EN EAU DE GATINEAU - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., située au 620, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour l'entretien, la réparation et la surveillance des chaudières de la station de récupération, pour un montant total de 413 142,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 janvier 2026, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année, étant de 2028 à 2029, ce qui porterait le montant total approximatif à 619 714,16 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2027 à 2029 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
10416.07	EMR SAC - Entretien des procédés - Général et systèmes bâtiments	413 142,77 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2026.

Adoptée

CE-2026-80

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DES HAUTS-BOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MICHAEL KORHONEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue des Hauts-Bois, dossier RS-25-227, comme illustré au plan numéro CRO-25-311 du 7 novembre 2025, le tout afin de :

Retirer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
des Hauts-Bois	Sud	À partir d'un point situé 73 m à l'est de l'intersection de l'impasse de l'Aiglon, sur une distance de 92 m vers l'est	En tout temps

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue des Hauts-Bois	Nord	À partir d'un point situé 79 m à l'est de l'intersection de l'Aiglon, sur une distance de 80 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-311 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-81

AJOUT D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES RUES FRONT ET DU VERGER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - SONIA BEN-ARFA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts de toutes directions à l'intersection des rues Front et du Verger, dossier RS-25-318, comme illustré au plan numéro CRO-25-491 du 27 novembre 2025.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-491 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-82

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DUCHARME - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Ducharme dossier RS-25-315, comme illustré au plan numéro CRO-25-454 du 2 décembre 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Ducharme	Ouest	À partir d'un point situé à 37 m au nord de la rue Talon, sur une distance de 60 m vers le nord	7 h à 18 h, lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-454 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-83*

VENTE DE GRÉ À GRÉ - RÉGULARISATION D'EMPIÈTEMENT - PARTIE DU LOT 1 598 253 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 598 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le parc de la Riviera situé au 22, rue d'Auvergne;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Eric Fortin et madame Sandra Gravel sont propriétaires d'un immeuble adjacent à ce parc, situé au 51, rue de Toulon, soit le lot 1 598 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 152 m² de l'allée de stationnement privée du 51, rue de Toulon empiète sur le terrain appartenant à la Ville, et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'entre 2019 et 2023, des discussions ont eu lieu avec les propriétaires concernés, mais que la transaction envisagée ne s'est jamais concrétisée et que la situation est demeurée irrésolue jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de l'historique du dossier, le Service des biens immobiliers reconnaît l'importance de régulariser cette situation. De plus, cette portion de terrain est sans valeur marchande conventionnelle et ne peut donc bénéficier qu'aux voisins adjacents;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés proposent de conclure entente de gré à gré, au montant de 7 749,69 \$ plus les taxes si applicables, selon les conditions usuelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau, et les conditions particulières stipulées à la promesse d'achat dûment signée le 28 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre de gré à gré d'une partie du lot 1 598 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 22, rue d'Auvergne, d'une superficie de 152 m carrés, pour un montant de 7 749,69 \$ plus les taxes si applicables, conformément aux conditions usuelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau, ainsi qu'aux conditions particulières stipulées dans la promesse d'achat signée le 28 novembre 2025;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à la promesse d'achat, si requis et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut des promettants acheteurs, de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de retirer le caractère public de la partie du lot 1 598 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, visée par la présente transaction, si requis.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des transactions immobilières signées entre le 16 juin 2025 et le 31 décembre 2025 par le Service des biens immobiliers en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau

CE-2026-84

CESSION DE SERVITUDES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DES LOTS 1 090 404, 1 090 415 ET 1 091 207 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 975, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DÉPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS RELIÉ AU PROJET DU QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire de l'immeuble situé au 975, boulevard Saint-Joseph, connu et désigné comme étant les lots 1 090 404, 1 090 415 et 1 091 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'un nouveau quartier général de police et d'un stationnement étagé prévu à l'adresse précitée, la Ville a demandé à Hydro-Québec de procéder au déplacement de certains de ses équipements de services publics et à leur relocalisation ailleurs sur le terrain du 975, boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches permettront une utilisation optimale de la superficie du terrain de la Ville pour la réalisation de ce projet d'envergure;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Ville souhaite consentir de nouvelles servitudes réelles et perpétuelles d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec sur une partie des lots 1 090 404, 1 090 415 et 1 091 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, pour une superficie totale d'environ 708,15 m²;

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation des équipements d'Hydro-Québec, ainsi que la cession de nouvelles servitudes rendent caduques les servitudes existantes publiées sous les numéros 272 405, 298 561, 294 769 et 317 154, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre les parties et ont permis de conclure une entente de gré à gré, à titre gratuit, portant sur l'octroi, par la Ville, de nouvelles servitudes réelles et perpétuelles, ainsi que sur l'extinction des servitudes existantes en faveur d'Hydro-Québec mentionnées ci-dessus, selon les conditions usuelles prévues au contrat type d'Hydro-Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise la cession de servitudes réelles et perpétuelles d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec sur une partie des lots 1 090 404, 1 090 415 et 1 091 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale d'environ 708,15 m²;

- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la mise en place des servitudes précitées et de l'extinction des servitudes existantes publiées sous les numéros 272 405, 298 561, 294 769 et 317 154, circonscription foncière de Hull, ainsi qu'à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de servitude à intervenir.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2026-85*

AUTORISER LE TRÉSORIER À PUISER À MÊME LA RÉSERVE AUTO-ASSURANCE - MAISON DU TOURISME (H801) - RÉHABILITATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE la Maison du tourisme situé aux 97-103, rue Laurier a subi un sinistre le 16 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux de décontamination et sécurisation après sinistre et de remplacement de l'entrée électrique ont été effectués à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Maison du tourisme doit faire l'objet de travaux majeurs afin de la remettre dans l'état où elle était avant le sinistre;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation budgétaire du Service de la planification des actifs et des investissements pour la réalisation des travaux de réhabilitation comprenant le montant requis pour les honoraires professionnels et les contingences est de 700 000 \$ imputable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 700 000 \$ imputable à même les fonds réservés – Fonds d'auto-assurance afin de réaliser les travaux de réhabilitation de la Maison du tourisme et d'effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2026.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2026-86

SOUMISSION 2025 SP 401 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE HYDRAULIQUE DU RUISSEAU BLANCHETTE - SERVICE DE LA PLANIFICATION DES ACTIFS ET DES INVESTISSEMENTS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - CHLOÉ BOURGEOIS ET JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme JFSA Québec inc., 130-455, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8P 0B1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils afin de réaliser une étude hydrologique/hydraulique comprenant un volet hydrogéomorphologique du ruisseau Blanchette du secteur de Gatineau, pour un montant approximatif de 279 504,23 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 novembre 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2026.

Adoptée

CE-2026-87

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2024 SP 099-1 - SERVICE D'ARROSAGE DES JARDINIÈRES ET DES ARBRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2024-323	---	Lafleur de la Capitale inc.	2024 SP 099-1 – Service d'arrosage des jardinières et des arbres	96 490,00 \$	2026-05-16 au 2027-05-15	☐ Oui ☒ Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu’une seule année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 8 avril 2024.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget pour l’année 2027, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2026.

Adoptée

CE-2026-88

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 JANVIER 2026 AU MONTANT DE 25 052 637 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 9 au 15 janvier 2026 au montant de 25 052 637 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2026.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^c CAMILLE DOUCET-CÔTÉ
Greffière adjointe
Comité exécutif